

# Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table – Province de Namur

## A.P. des clubs du 4 septembre 2020 à Temploux.

### P.V. n°AP1 SAISON 2020/2021

Séance ouverte à 19h50.

#### Membres présents :

Mme C. FOLIE, I. PIETQUIN;  
MM. F. FREDERIC, P NOEL, J.-C. OGER, B. VAN KERM, P. WINAND.

#### Membre excusé :

Mme S. VANCRUTSEN.

#### Invité :

M. L. LIESSENS

#### 1. Vérification des pouvoirs :

65 clubs présents ou représentés sur 79 clubs.

#### 2. Approbation du P.V. de l'A.P. du 6 septembre 2019

Le PV est approuvé à l'unanimité des clubs présents.

#### 3. Allocution de M. Pascal NOEL, président FF du C.P. :

M. Pascal NOEL, président :

- souhaite la bienvenue aux membres présents et fidèles à ce rendez-vous et passe la parole à M. Jean-Claude OGER qui prononce le discours suivant :

« Membre du comité depuis 16 années dont plusieurs comme Président, Léon a démissionné du CPN le 30 juin dernier.

Cette décision m'a personnellement touché et m'attriste beaucoup. De plus je sais que c'est très dur pour lui aussi. Il m'en parlait un peu à chaque épreuve de sa vie de cette démission mais ses derniers sérieux problèmes de santé l'ont décidé à le faire. Je suis certain qu'il aimerait être toujours parmi nous mais sans responsabilité, je pense.

Aussi, j'ai proposé aux membres du CPN de le nommer Président d'honneur ce qui nous permettrait de l'inviter à nos différentes réunions mais qu'il n'aurait plus à gérer ; il en serait de même pour toutes les manifestations sportives organisées par le CPN. Il resterait ainsi toujours parmi nous avec beaucoup moins de poids sur les épaules. C'est à l'unanimité des membres du CPN que ma proposition a été acceptée.

Je demande maintenant aux clubs ici présents de marquer aussi leur approbation à cette nomination par une salve d'applaudissements pour Léon. «

- remercie à son tour Léon LIESENS pour son implication et son apport en tant que Président du CPN. A titre personnel, le remercie pour sa confiance et son soutien mais aussi pour lui avoir appris à exercer des responsabilités.
- demande une minute de silence en mémoire de tous nos disparus ou de leurs proches avec une pensée particulière pour Emile ALOMAINE qui a été membre du CP pendant plusieurs années;
- malgré les difficultés rencontrées suite à la pandémie, souhaite organiser une saison la plus normale possible et de jouer un maximum de rencontres même si nous sommes tous conscients que ce sera très difficile à réaliser.
- Estime, plus que jamais, que la bonne volonté de tous est primordiale. Tous les membres du comité provincial restent à votre écoute. Il est indispensable de nous communiquer au plus tôt les difficultés rencontrées. Le Covid nous a appris qu'il était impossible de tout anticiper et que nous devons apprendre à nous adapter le plus rapidement possible. C'est pourquoi nous comptons aussi sur vous.
- donne un aperçu des principales modifications règlementaires par rapport à la saison passée. Dont une restructuration de l'interclubs national à la fin de cette saison, la perte de qualification pour toutes les compétitions en cas de dette nationale (attention, des joueurs namurois sont concernés), une précision pour la désignation du JA d'une rencontre interclubs et une limitation du nombre de qualifiés pour le championnat de Belgique vétérans (identique aux autres catégories). Toutes ces modifications sont reprises dans un document présent sur le site national.

#### **4. Rapport de M. Philippe WINAND, secrétaire provincial :**

- Le club d'Erpent a cessé ses activités après 50 ans d'existence.
- Les clubs de S.M.S. et Palette Club Fossoise ont fusionné pour devenir Palette Fossoise avec l'indice N047.
- Concernant la reprise, les obligations qui incombent aux clubs, pour les entraînements comme pour la compétition, sont celles reprises dans deux procédures établies par l'Adeps pour l'ensemble des sports Indoor. Il faut également se référer à une troisième procédure établie pour l'Horeca c'est-à-dire la gestion de vos cafétérias. Elles sont toutes disponibles sur notre site en page d'accueil.
- J'attire particulièrement l'attention sur l'obligation de tenir une liste des personnes présentes, comprenant au minimum nom, prénom, numéro de téléphone ou adresse e-mail, qui est conservée 14 jours calendrier afin de permettre le traçage en cas d'infection. Pour les équipes interclubs, une seule référence pour l'équipe est suffisante. Au besoin cette personne devra fournir les coordonnées des autres participants.
- Suite aux nombreux problèmes observés la saison passée dans la réception des feuilles de match et les changements opérés dans la distribution postale, le CPN a décidé de changer de méthode. Dorénavant, les clubs garderont les feuilles de matches jusqu'au 30 juin de la saison en cours, aussi bien le club visiteur que le visité.  
En cas de remarque sur la feuille de match, les deux clubs devront systématiquement m'envoyer leur copie dans les plus brefs délais et en tout cas, au plus tard vendredi suivant.  
Il en sera de même à la demande du contrôleur interclubs ou du secrétaire provincial.
- Une nouvelle rubrique 'Documents' dans l'espace personnel 'responsable de club' a fait son apparition. Celle-ci contiendra divers documents officiels qui étaient envoyés par mail. Les présidents, secrétaires et trésoriers recevront un mail les avertissant qu'ils ont un document disponible, mais sans pièce jointe. Nous avons en effet constaté que certains mails envoyés en masse, surtout avec pièce jointe, se retrouvaient dans le courrier indésirable. C'est ce qui a

justifié cette mesure. Les clubs y trouveront donc à l'avenir des documents tels que convocations, attestations, factures.

- Les affiliés ont jusqu'au 31 décembre pour se réactiver et figurer sur la liste de force, à l'exception des NC qui peuvent être inscrits à tout moment. Après le 1er janvier, les joueurs déjà classés et souhaitant reprendre devront s'inscrire comme joueur individuel.

## **5. Vote pour la prolongation d'un an du mandat actuel des membres du CPN**

- Ce vote est rendu nécessaire afin de se mettre en concordance avec les élections des membres effectifs de l'AFTT. Nous observons actuellement un an de décalage.
- La prolongation est acceptée à l'unanimité.

## **6. Vote des règlements sportifs provinciaux**

- Ces règlements fixent les règles utilisées en cas de championnats incomplets, notamment pour raison du covid 19. Ils sont le fruit d'un groupe de travail organisé par le CPN et composé de responsables de clubs. Le texte voté figure en annexe 1 à ce PV.
- Le règlement est adopté à l'unanimité.

## **7. Rapport des commissaires aux comptes**

- Le rapport figure dans la farde reçue.
- Merci aux commissaires aux comptes pour le travail accompli dans ces circonstances particulières.

## **8. Présentation des comptes de la saison 2019-2020**

- La trésorerie a clôturé 2019-2020 dans le vert (+ 16 920,60 €) alors qu'un budget négatif de 84,63 € vous avait été présenté.
- Tous les secrétaires et présidents de club ont reçu le bilan par mail il y a quelques semaines et une copie papier figure dans la farde reçue. Aucune question n'a été posée.

## **9. Approbation des comptes de la saison 2019-2020**

- Approbation des comptes à l'unanimité des membres présents.

## **10. Décharge**

### **a) Aux commissaires aux comptes**

À l'unanimité des clubs présents.

### **b) Aux membres du C.P.**

À l'unanimité des clubs présents.

## **11. Nomination des commissaires aux comptes de la saison 2020-2021**

- Les quatre commissaires actuels sont reconduits pour cette saison.

## **12. Présentation du budget de la saison 2020-2021**

- Au vu des difficultés financières rencontrées par certains clubs suite à l'arrêt de la compétition la saison dernière, il n'y a pas cette année de facture d'avance pour 2020-2021. Une seule facture sera envoyée fin de saison reprenant tous les frais. Néanmoins, afin de ne pas devoir trop payer en fin de saison, ceux qui le souhaitent peuvent verser une avance pour 2020-2021. Dans ce cas, ils sont invités à verser le montant de l'avance demandé en 2019-2020 ou moins, le cas échéant. Il est nécessaire de la payer sur le compte du CPN BE29 0689 3158 2064, et pas celui de l'Aile francophone comme certains le font par erreur, en mettant en communication : avance 2020-2021 – N ... .
- Tous les secrétaires et présidents de club ont reçu le nouveau budget. Une somme de 3 860,60 €, représentant 50% de la moyenne du résultat des 3 derniers exercices comptables, sera distribuée en fin de saison aux clubs satisfaisant à certains critères (nombre d'affiliés, nombre de wo ou de forfaits, ...).
- De plus, cette année, les membres du CPN ont décidé de faire un geste d'un montant de 6000,00 € qui profitera à tous les clubs à savoir :
  - la redevance des inscriptions par équipe en interclubs Messieurs & Dames (7.1) ainsi que pour les Vétérans & Aînées (7.2) sera réduite de moitié pour 2020-2021 soit 5,00 € à la place de 10,00 €;
  - la redevance Site internet (8.10) sera également réduite de moitié soit 37,50 € au lieu de 75,00 €.

## **13. Approbation du budget de la saison 2020-2021:**

Approbation du budget à l'unanimité des membres présents.

## **14. Interpellations**

Néant

## **15. Communication de certaines Commissions :**

### **a) Commission sportive (interclubs) (M Bernard Van Kerm) :**

- Le contexte du championnat.
  - Beaucoup d'incertitudes liées au COVID-19.
  - Nous ne sommes pas maître des décisions, ce sont le CNS, les gouverneurs, les bourgmestres et les gestionnaires de salle.
  - Cela peut changer pendant la saison. Tant dans un sens positif que négatif.
  - Les clubs devront / pourront s'adapter au niveau des horaires -> communication rapide est importante -> résultats.aftt.be + un Email le vendredi soir.
- Le respect des clauses CNS :
  - Peuvent changer pendant l'année.
  - Actuellement.
    - Pour les transports.
      - Seul en voiture ou à plusieurs avec port du masque sauf si même bulle.
      - CONTRÔLE = police.
    - Pour la buvette : voir Horeca.

- Masque sauf quand on est assis.
- On doit apporter les boissons à table. Mais qui est le garçon ?
- On essaie de rester par bulle (même équipe ensemble).
- Distance entre les tables.
- Matériel de désinfection.
- Prendre note des personnes présentes avec n° de téléphone.
- CONTRÔLE = police.
- Pour la salle, voir sport en salle.
  - Masque pour tous sauf pour les joueurs en activités.
  - Se désinfecter les mains avant de jouer ou d'arbitrer.
  - Matériel = produit désinfectant à chaque table, gel à l'entrée de la salle  
OBLIGATOIRES.
  - CONTRÔLE = Police + pour le matériel, les personnes mandatées par le CPN pour des contrôles.
- Que peuvent/doivent faire les joueurs ?
  - Respecter les consignes.
  - Mettre une remarque sur la feuille de match si les conditions « pour la salle ne sont pas respectées ». Avoir des témoins et un dossier s'ils ne veulent pas jouer. Le parquet traitera le dossier.
  - Ne pas prendre le verre du club s'ils estiment les conditions non sécurisantes.
  - Informer la cellule de traçage qu'ils ont joué où et avec qui.
  - Informer leur club s'ils sont mis en quarantaine.
- Que peuvent/doivent faire les clubs ?
  - Prendre toutes les mesures pour respecter les consignes du CNS.
  - Informer la cellule interclubs rapidement si la salle devait connaître des limitations d'accès. Si cela dure dans le temps, trouver une solution avec le CPN (et les autres clubs).
  - Adapter les horaires des rencontres si nécessaire et informer rapidement la cellule interclubs pour faire les adaptations dans le calendrier officiel.
  - Assurer le tracing ; surtout pour les non-joueurs.
- Et s'il y a un malade ?
  - Un malade, sera considéré de la même manière que les autres années. Pas de remises autorisées pour un malade.
  - Si le malade est « COVID » alors, les autres joueurs devront avoir été placé par le tracing en quarantaine. Vraisemblablement toute l'équipe. Si c'est le cas -> Certificat de mise en quarantaine et remise de la rencontre.  
Prévenir le plus rapidement possible la cellule d'interclubs qui validera la remise et préviendra le club adverse.
- Le classement pour les montées / descentes.
  - Objectif 1, jouer toutes les rencontres.
  - Objectif 2, si trop de rencontres remises, on finalise le premier tour en jouant ces rencontres à des dates du second tour.
  - Si pas possible de finir le 1er tour, alors saison blanche.

- Ceci se fait série par série.

**b) Commission sportive (coupe) (Mme Sandra Vancrutsen) :**

- La saison 2019-2020 a été bonne jusqu'à l'apparition du COVID 19. Nous pouvons constater une légère augmentation de participation des clubs et plus d'inscriptions d'équipes également.

Saison 2018-2019 : Messieurs 25 clubs = 47 équipes

Saison 2019-2020 : Messieurs 32 clubs = 61 équipes

Saison 2018-2019 : Dames 9 clubs = 11 équipes

Saison 2019-2020 : Dames 10 clubs = 13 équipes

- Il y a eu deux forfaits en messieurs et un en dames.
- Par contre il reste toujours le même point négatif que l'année passée, et cela a pu se remarquer par le retard de la sortie des tableaux, qui est le retard d'envoi des feuilles de match. C'est vraiment un gros problème pour la préparation des tableaux du tour suivant. Ce n'est pas à la responsable de demander les résultats ainsi que la feuille de match auprès des clubs ou parfois des joueurs. Donc pour cette année, le responsable ou le capitaine de l'équipe doit envoyer les résultats au plus vite par mail.
- Il est demandé à chaque club de désigner un responsable « coupe » chargé de la communication des résultats et des contacts avec les clubs adverses.
- Remerciements aux participants de la coupe pour la bonne humeur et leur fair-play durant la compétition. Beaucoup de retours positifs ont été reçus sur le bon déroulement des rencontres.

**c) Commission sportive (critériums) (M Pascal NOEL) :**

- Les inscriptions en ligne sont disponibles et les formulaires d'inscriptions sont présents sur le site provincial. 3 journées (le 25/10, le 28/11 et la finale le 12/12) sont prévues pour le critérium de classement. Toutes à Temploux.
- Le critérium des jeunes aura lieu à Tabora le 02/11/2020.

**d) Commission d'arbitrage (Mme Claire Folie) :**

- La saison 2019 2020 a vu la réussite 4 nouveaux arbitres provinciaux :

Frumence Berny (Andoy), Georges Cambron (Jemclub) , Jeremy Cassart (Loyers) et David Poucet (Forbot Dinant) félicitons les ici. Je leur ai remis ce jour la plaquette officielle mentionnant leur nom.

Cedric Collard (Vedrin) et Dominique Harmand (Rhisnes) deviennent arbitre régional et Jeffroy Henrard (Moustier) arbitre international.

- Les contrôles interclub se sont déroulés avec succès durant la saison passée, ils se poursuivront durant la saison 2020 2021.
- Comme chaque saison, une formation d'arbitres provinciaux peut être organisée par Franky Antoine et le lieu défini en fonction des participants.

- La formation se déroule en trois soirées suivie de l'examen théorique.
- Une soirée est consacrée à la préparation de l'examen pratique.
- Habituellement, l'examen pratique se fait durant les championnats provinciaux, cette saison le 9 ou le 10 janvier 2021.
- La formation est entièrement gratuite, ce qui n'est pas le cas dans d'autres provinces.

Cette année les clubs de 6 équipes et plus DEVRONT posséder au moins un arbitre ACTIF.

De plus, avoir des arbitres actifs ou des arbitres en formation donne d'office des points pour la rubrique arbitres dans la labellisation.

Il serait dommage de ne pas valoriser cet investissement et rater un niveau de labellisation !

Être actif, c'est participer un minimum de trois fois par an à l'arbitrage d'une compétition (et par demi-journée), rien d'impossible.

A chaque saison, il y a au moins 3 compétitions où les arbitres peuvent prester : les championnats provinciaux (3 journées), les tours finaux (2 journées) et les play-offs ainsi que les contrôles interclubs.

- Cette saison également une formation d'arbitres régionaux, nationaux ainsi que JA pourra être organisée en fonction du nombre de candidats.
  - Régional : janvier 2021
  - National : fin janvier 2021
  - JA : Uniquement s'il y a assez de candidats – formation à déterminer

Les arbitres désirant s'inscrire à l'une ou l'autre formation peuvent contacter la responsable avant la fin septembre. Email : cfolie02@gmail.com

#### e) **CPNV (M Francis Frédéric):**

- Evocation de ceux et celles qui nous ont quittés et qui ont apporté, chacun à leur manière, une présence dans l'histoire de notre sport : Willy Verbesselt, Claude Branders, Yves Preudhomme, Roland Denis, Jean-Claude Cavatorta, Gaston Gillard, Marc Schu, Jean-Pierre Bernard, Irène Hecq, André Marchal, Ismar Tassin, Graziano Liroux, Emile Alomaine, Thierry Leclercq.
- Stabilité est le mot qu'il faut utiliser pour l'analyse des diverses participations aux épreuves officielles et amicales dans notre Province. Plus de 340 Aînées/Vétérans (nouveau record) ont au moins participé à l'une épreuve organisée sur notre territoire.
- Les distinctions provinciales des + de 40 ans ont été attribuées cette saison sportive à Philippe Vandecassye et à Claire Paternoster pour le fair-play, à « feu » Irène Hecq pour la Longévité sportive, à « feu » Graziano Liroux pour le Grand Prix des vétérans namurois, à « feu » André Marchal pour le Prix du Dévouement « Claude Ribière ». Tous les résultats et les informations concernant les vétérans se retrouvent dans un bulletin créé par l'Amicale namuroise des vétérans présidée par Léon Liessens et qui en est à sa 27ième année d'existence. Le site provincial namurois reprend aussi maintes informations sur les activités principales des aînées et des vétérans. Nous tenons à remercier les clubs namurois qui ont accueilli l'ensemble des épreuves vétérans avec la chaleur voulue. Des remerciements particuliers à Bernard Van Kerm pour son implication dans l'enregistrement des résultats individuels, à Philippe Winand pour sa totale disponibilité à répondre sans retard à nos besoins.
- Tous les titres provinciaux ont été attribués malgré l'arrêt de certaines épreuves, nous saluons ici les clubs concernés qui ont fait preuve, à l'unanimité, de bon sens et de maturité. Sur le plan national l'annulation pure et simple des championnats nationaux « individuels » et « interclubs » a été actée.

- Sur le plan international, 3 joueurs se sont alignés au tournoi de Göteborg. Malheureusement le 65ième tournoi de Trèves a été annulé et les championnats du Monde à Bordeaux ont été reportés.
- Si notre Commission peut dresser un bilan positif, elle le doit au sens de la communication et de la disponibilité de ses Membres. Il faut aussi s'adapter aux réalités du moment et se remettre en question aujourd'hui et demain.
- Nous clôturons cette saison sportive par un premier cycle de 30 années d'existence. Le bilan est très nettement positif et si Namur est une référence, c'est dû à ceux et celles qui se sont succédés au sein de notre Commission et bien sûr à ceux et celles qui nous ont apporté leur soutien tout au long de cette belle aventure.
- Faire mieux est toujours possible, il « suffirait » que certains clubs soient plus actifs, moins timides ou moins frileux. Le cercle du plaisir pourrait ainsi être plus largement partagé : l'espoir fait vivre ...

f) **Commission de propagande (Mme Isabelle PIETQUIN) :**

- Portes ouvertes :

Si les règles ont été légèrement modifiées, c'est pour la logique des choses. En effet, dès cette saison, le club qui inscrit de nouveaux affiliés pour uniquement une demi-saison et donc à partir du 1<sup>er</sup> janvier ne sera plus remboursé que de la moitié de la remise de la cotisation, ce qui est tout à fait normal.

Actuellement, 10 clubs sont inscrits : Bouge, Champ d'en Haut et Fosses : le 5 septembre, Malonne : le 9 septembre, Bossière : le 15 septembre, Moustier et Somzée : le 16 septembre, Philippeville : le 23 septembre, Cipale : le 30 septembre et Gesves : le 31 octobre.

Manque d'inscriptions constaté par rapport à la même période de l'an dernier. Si certains clubs ont des réticences à organiser les portes ouvertes, sachez cependant que celles-ci peuvent se dérouler comme vos entraînements et donc sans contraintes supplémentaires que celles qui sont fixées actuellement.

Vous vous posez des questions, n'hésitez pas à me contacter, je tâcherai d'y répondre et de vous aider au mieux.

Les chèques « Dandoy » de la saison dernière ont été envoyé par courrier aux secrétaires.

- Challenge « Only Girl » :

L'an dernier, nous avons dû renoncer à organiser le challenge par manque d'inscriptions. Nous avons donc décidé de modifier la formule. Cependant cette année, il était préférable de ne pas l'organiser au vu de la situation, les doubles étant en effet interdits. Nous espérons pouvoir l'organiser l'an prochain et accueillir un grand nombre de participantes. Le club de Loyers reste toujours le club prioritaire pour cette organisation.

- Le tournoi au féminin de l'Aile Francophone :

Se disputera le dimanche 4 octobre dans la province de Namur. Un appel à candidature va être fait.

- Labellisation :



Durant la saison passée, malheureusement nous n'avons pas eu de réunion pour essayer de trouver des solutions et améliorer les cotations des critères.

Cette année, nous espérons que la situation nous permettra de les organiser.

Petit rappel : les points attribués pour la labellisation concernent le circuit Dandoy, les championnats provinciaux, la coupe équipes messieurs et dames, l'arbitrage c'est à dire 3 prestations minimum durant la saison, organisation d'une compétition officielle (masters) etc,... vous pouvez retrouver les critères sur le site.

**g) Commission technique des jeunes (Internationaux des jeunes) (Mme Isabelle Pietquin) :**

- La compétition devrait se dérouler à Tabora les 31 octobre et 1er novembre comme chaque année, par séries d'âge, dans le respect des règles de confinement.  
Cette année, nous aurons besoin d'arbitres volontaires. Si vous êtes intéressés, veuillez le faire savoir dès à présent à madame Claire Folie
- Deux jours de compétitions de haut niveau à venir voir et à faire découvrir à vos jeunes joueurs.

**16. Clôture par le Président**

Chacun doit garder le plaisir de jouer et faire preuve de discipline et de bienveillance en respectant les barrières sanitaires, même si elles sont un peu contraignantes. Espérons que l'interclubs pourra se dérouler jusqu'à son terme.

Nous ne devons rien avoir à nous reprocher en cas d'arrêt prématuré par les autorités publiques.

Soyons fair-play en toute circonstance, le stress est suffisamment présent.

**Séance levée à 21h45.**

Le secrétaire,

Ph. WINAND

Le président FF,

Pascal NOEL

**SITE INTERNET PROVINCIAL : [www.frbtt-namur.be](http://www.frbtt-namur.be)**

**Bonne saison à tous.**

# **Annexes au PV AP1 du 04/09/2020**

## **Annexe 1 : Règlement sportif provincial**

Ce règlement vient en complément des RS nationaux

### C.7.3 Saison incomplète

#### C.7.3.1 Principe

C.7.3.11 Une saison est considérée comme incomplète pour une série lorsqu'un score n'a pu être attribué à toutes les rencontres de cette série avant le terme de la saison en cours pour raison de force majeure.

C.7.3.12 Un classement définitif d'une saison est fixé lorsque toutes les équipes d'une série ont pu se rencontrer une fois sur la saison ou lorsque toutes les équipes d'une série ont pu se rencontrer deux fois sur la saison.

Lorsqu'un classement définitif d'une saison n'est pas établi, la saison est considérée comme blanche.

C.7.3.13 La commission ou le comité compétent peut clôturer l'interclubs à la date officielle prévue au calendrier lorsqu'un nombre conséquent de matches sont remis pour cause de force majeure et qu'il semble matériellement impossible de les jouer avant la fin de la saison.

#### C.7.3.2 Réorganisation

C.7.3.21 La commission ou le comité compétent est souverain(e) pour réorganiser le calendrier si nécessaire.

C.7.3.22 La commission ou le comité compétent peut imposer à un club de jouer sur un terrain neutre lorsque son local est rendu indisponible pour raison de force majeure.

C.7.3.23 Un score maximum de défaite est appliqué à l'équipe qui refuse de jouer en terrain neutre. Toutefois la commission ou le comité compétent(e) peut annuler l'amende correspondante en appréciation du motif de force majeure évoqué.

## **Annexe 2 : Règlement Provincial Spécial Covid**

Les règles de base décrites dans le communiqué de l'AFTT sont de rigueur au niveau provincial, à savoir :

- Le protocole pour l'organisation des sports en salle établi par l'ADEPS est d'application pour les entraînements.
- Le protocole pour l'organisation des événements sportifs établi par l'ADEPS est d'application pour les compétitions.
- Les règles d'hygiène de base sont d'application avec le port du masque dès qu'un joueur quitte l'aire de jeu et la désinfection des mains, à l'entrée et à la sortie de la salle.

- Toute personne, de plus de 12 ans, qui ne sera pas à la table pour jouer devra porter un masque.
- L'arbitre devra porter un masque et se désinfecter les mains avant d'arbitrer.
- Tout acte médical tel que la prise de température doit être exécuté par une personne assermentée et mandatée à cet effet.

Les règles sportives suivantes sont d'application pour la saison 2020-2021 :

- Les interclubs 3x3 (dames, jeunes, vétérans) seront composé uniquement de 9 simples.
- Tout joueur qui ne se sent pas en sécurité peut refuser de jouer. Il doit être mis WO et ce joueur, via son capitaine, peut indiquer les raisons de son refus sur la feuille de match.

Le matériel obligatoire dans les aires de jeu, prévu à l'article C.2.26.6 des RS Nationaux, est étendu :

- Un flacon de gel hydroalcoolique devra être disponible à chaque entrée de l'aire de jeu.
- Un flacon de désinfectant devra se trouver à chaque table.

Cette obligation sera vérifiée soit via un contrôle spécifique, soit via un contrôle interclubs. En cas d'infraction constatée, l'amende prévue est :

- Première infraction : 50 €
- Deuxième infraction : 100 €
- Troisième infraction : 200 €

Toute infraction aux présentes règles seront traitées par le parquet provincial selon le règlement disciplinaire sur base de rapport et de preuve.

Le protocole pour l'WB est celui décrit sur le site de l'AFTT et les règles pour l'interclubs national sont celles de l'Aile à laquelle appartient le club visité. Si vous vous rendez en Flandre, vous devez appliquer et respecter le protocole de la VTTL.